



Erreur dans l'attribution d'une cave (location)

Par **Marmotte91**, le **29/07/2011** à **17:01**

Bonjour,

Je loue un studio depuis fin février 2011, et disposais jusqu'à présent d'une cave. Ce qui est d'ailleurs bien notifié sur mon bail (mon studio est géré par une agence immo.).

Le mois dernier, une personne a laissé un mot écrit dans la montée de l'immeuble expliquant que la cave que j'occupais jusqu'à présent devait être vidée rapidement (je cite: "la personne qui occupe **SANS DROIT OU PAR ERREUR** la cave n° X est priée de déménager rapidement.") Pas de nom, juste un numéro de téléphone à contacter. Surprise, j'appelle cette personne, qui se présente comme étant le propriétaire de ma cave. J'en informe donc mon agence le lendemain. La secrétaire farfouille dans mon dossier et me dit qu'effectivement, il y a eu erreur d'attribution, et qu'en fait, la cave qui me revient est la cave Y. Elle ajoute:

"Ecoutez, ce que vous faites, vous mettez un mot dans la montée en stipulant que le locataire de la cave Y doit la vider, et qu'il dispose d'un délai d'une semaine pour le faire, sans quoi nous (l'agence) serons dans l'obligation de venir la lui vider." OK, très bien. Chose que je fais, je mets un mot dans la montée. Deux jours plus tard, je reçois un appel d'une personne qui se présente comme étant le **NOUVEAU** propriétaire de ma cave. Agressif, il me demande expressément de vider ma cave, sans quoi, il sortira toute mes affaires. Il ne veut rien savoir, ni patienter, bien que je tente en vain de lui expliquer que je n'y suis pour rien et que c'est l'agence qui a fait une boulette! J'insiste pour qu'il prenne les coordonnées de l'agence, chose qu'il fait, en me disant qu'il allait les incendier. Le lendemain, re-belotte, j'appelle l'agence. Et là, la secrétaire m'incendie moi, en me disant que le mot que j'ai mis dans la montée est **VIRULENT!!** Je tombe des nues devant autant de mauvaise foi! :-O Bref. Deux jours après, il s'avère que ma cave a été vidée sans mon accord par le nouveau proprio, mes affaires étant dans le couloir des caves, à la vue de tout le monde. Je recontacte l'agence, en colère, et la même secrétaire me dit "de ne pas **POLEMIQUER**, que si personne n'y met de la bonne volonté, on n'arrivera à rien..." (**QUEL CULOT!**). Elle rajoute qu'elle attend tous les actes notariaux pour savoir au final quelle cave me revient et la seule solution immédiate qu'elle me donne, c'est de faire de la **CO-LOCATION** de cave avec un voisin. A ce jour, je n'ai toujours

pas de cave. Aucune nouvelle de l'agence. Et je continue de payer mon loyer plein pot! Que faire??

Par **mimi493**, le **29/07/2011** à **18:30**

LRAR de mise en demeure au bailleur (pas à l'agence), exigeant de pouvoir de nouveau de jouir de votre cave sous huitaine, qu'à défaut, vous saisirez la justice